



Bulletin Municipal n°23

2012

Saint-Genis-sur-Menthon

Sommaire

- *le Mot du Maire*.....P1
- *la Vie Communale*
 - ECOLEP2-3-4
 - LOGIDIA - DYNACITE.....P5
 - VOIRIEP6
 - l'ACTION de l'AGENT COMMUNALP7
 - la FIBRE OPTIQUE.....P7
 - JACHERE FLEURIE.....P7
 - JEUX INTERVILLAGESP8
 - BIBLIOTHEQUEP9
 - CCASP9
 - COMITE de FLEURISSEMENTP10
 - SOCIETE de CHASSE.....P10
 - RESTAURANT SCOLAIRE.....P11
 - CLUB du 3^e AGEP11
 - GALA des ATELIERS de la DANSEP11
 - BUDGET 2011P12
 - ETAT CIVIL.....P13

- ORDURES MENAGERESP13
- RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....P14-15
- QUELQUES REGLES d'URBANISME.....P16
- LOCATION SALLE des FETESP17
- RENCONTRE avec des HABITANTSP18-19

- *la Vie Cantonale*

- INTERCOMMUNALITE.....P20
- COMITE de JUMELAGE.....P21
- VEYLE VIVANTEP22
- HISTOIRE et PATRIMOINEP23
- GROUPEMENT de BIBLIOTHEQUE.....P24

- *la Vie Associative*

- DON du SANG + FNACAP25
- L'HAMEÇON - SOCIETE de PECHE.....P26-27
- le SOU des ECOLES.....P28
- ECOLE de MUSIQUE.....P28

- PHOTO des CONSCRITS 20113^e de couv



Il suffit d'emprunter la route départementale 47 pour constater le développement de l'habitat à l'échelle de notre commune.

Au sud du village, le lotissement Logidia est un bel exemple de mixité, combinant locatif et accession à la propriété. Si l'ensemble des constructions paraît agréable à l'œil, c'est qu'il y a unité architecturale, c'est-à-dire harmonie des couleurs, des volumes, des orientations et des toitures ; une harmonie à laquelle la commission en charge de l'urbanisme veille. Demander par exemple le respect du nuancier communal des couleurs, c'est éviter ces constructions sans traits communs qui finissent par défigurer nos paysages.

Voilà pourquoi nous avons recours de manière systématique à l'architecte du CAUE, pour un conseil à la parcelle auprès de chaque propriétaire. Des propriétaires que je veux saluer comme les nouveaux locataires qui ont emménagé le 29 décembre dernier. Je veux leur souhaiter la bienvenue dans notre village. Ils y trouveront, je crois, une qualité de vie et une certaine quiétude.

Ils seront bientôt rejoints par d'autres arrivants, qui dès le mois de mars vont occuper les six logements locatifs créés par Dynacité au bourg. Cette opération, dessinée par l'architecte Michel Robin de Mâcon, fait elle aussi place à l'accession à la propriété.

C'est donc une croissance de population sans équivalent dans son passé que va connaître notre commune puisque près de 60 habitants nous auront rejoints en six mois. Pour constater une telle évolution, il faut remonter au recensement de 1876, qui nous accordait 68 habitants supplémentaires en l'espace de quatre ans !

Accueillir davantage d'habitants nous oblige à penser et à mettre à niveau les équipements malgré, faut-il le rappeler, un budget modeste. L'an dernier, nous avons inauguré une salle de classe nouvelle et un réfectoire flambant neuf.

Le souci d'équilibre entre Saint Cyr et notre commune, au sein du RPI, l'innovation bien connue de notre école au plan pédagogique et l'évolution du nombre d'élèves ont pesé pour beaucoup dans la décision de nous attribuer une troisième classe, sans compter mes rencontres avec l'inspecteur d'académie, qui a bien compris le sens de la démarche. Depuis la rentrée, nos enseignantes Corinne Fenoy et Catherine Fabrizi ont été rejointes par leur nouveau collègue Philippe Fabrizi.

Notre priorité est aujourd'hui de sécuriser les déplacements au village et notamment ceux des élèves. Le chantier du cheminement piétonnier qui longe la RD 47 sur 260 mètres en est une illustration.

Cela me permet de souligner l'implication au quotidien des membres de l'équipe municipale et des agents de la collectivité. Qu'il s'agisse des aspects techniques ou administratifs, de la surveillance des élèves du temps de midi ou de l'entretien de nos locaux, nos cinq agents font en sorte d'être à la hauteur de leur tâche aux côtés des élus.

C'est la manière dont nous travaillons collectivement au développement de notre commune.

Christophe GREFFET
Vice-président du Conseil général de l'Ain
Président de la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle



ECOLE



C'est le 25 juin 2011 que l'inauguration de la nouvelle cantine de l'école de Saint Genis a eu lieu. Ce nouvel équipement répondant aux dernières normes d'hygiène et de sécurité accueille quotidiennement depuis la rentrée de septembre environ 70 élèves qui apprécient d'autant plus les repas confectionnés par Jocelyne VENET aidée de Corinne GUYON.

L'ancienne cantine fraîchement reconvertie en salle de classe a accueilli un nouveau professeur en la personne de Philippe FABRIZI qui officiait l'an dernier à Mézériat. Cette arrivée s'est accompagnée de l'achat de rétroprojecteurs qui équipent les salles de classe pour faciliter la projection de supports informatiques ou pour réaliser des visioconférences. La rentrée s'est donc effectuée avec 71 élèves, ce qui constitue un record pour la commune.



C'est l'arrivée de nouvelles familles et de leurs enfants qui a conduit la municipalité à adapter les locaux scolaires.

Nos prédécesseurs avaient déjà connu pareille situation au XIX^e siècle lorsque la population de Saint-Genis avait franchi le seuil des 600 habitants. C'est sous la III^e République de Jules Ferry que le corps de bâtiments encore en fonction a été construit pour faire face aux progrès de la scolarisation.

Lorsqu'il ouvre ses portes à la rentrée de 1875, il accueille deux classes de part et d'autre de la partie centrale, où sont logées les institutrices à l'étage, et la mairie au rez-de-chaussée.

Cette belle réalisation que l'on doit à l'architecte Rochet a été exécutée pour la somme de 28 000 francs.

Dans les années 30, le nombre d'élèves atteint la centaine et il est déjà question d'ouvrir une troisième classe. Même si les bancs de l'école sont souvent désertés aux beaux jours, au moment où les plus jeunes prêtent main forte aux parents pour les travaux des champs et la surveillance du cheptel.

La courbe s'inverse après la seconde guerre mondiale au point où notre école devient classe unique en 1970. L'effectif tombe même à 14 élèves et la perspective de fermeture se précise. Autant dire d'ailleurs que si elle était devenue effective, nous n'en serions pas là aujourd'hui à accueillir une troisième classe.

Mais c'était sans compter sur la détermination des élus de l'époque et des familles refusant la fatalité. Roger Pioud, maire de Saint-Cyr-sur-Menthon, lui-même instituteur et Abel Greffet, maire de Saint-Genis, ont créé en 1980, entre les deux communes, un des premiers regroupements pédagogiques de ce département.

Avec l'idée –qui s'est d'ailleurs révélée pertinente– de faire face sans crainte à des fermetures et des créations de classes qui n'ont pas manqué de se produire.

C'est le même souci d'anticipation qui a engagé le conseil municipal de Saint-Genis dans ce projet, il y a plus d'une année. Les remarques répétées des services de l'Etat sur l'exiguïté de notre cantine nous ont aussi convaincus de la faire évoluer.



Et après appel à candidatures, c'est le cabinet Dosse de Bourg-en-Bresse qui a obtenu la maîtrise d'œuvre. Avec la contrainte de marier au mieux l'architecture de ces bâtiments de pierre et de pisé et les nouveaux volumes.

Le résultat nous ravit parce que les extensions –préaux et réfectoire– s'inscrivent dans la modernité grâce au choix des matériaux notamment, tout en se fondant dans un ensemble de mêmes couleurs et de bonne échelle. C'est aux savoir-faire des intervenants que nous le devons.

Notre objectif était double en menant à bien ce projet. Nous souhaitons conserver un lieu de confection de repas. Et nous voulions que ce « bien manger » perdure. Il faut d'ailleurs saluer l'association de la cantine qui effectue un travail remarquable tout au long de l'année au service des familles et de leurs enfants.

Un réfectoire nouveau et une nouvelle salle de cours qui ont accueilli dès la rentrée la dixième classe de notre regroupement pédagogique. Une nouvelle classe que nous souhaitons pour faire face à l'évolution démographique bien évidemment. Mais aussi par cohérence pédagogique puisque nous avons l'occasion de réunir le cycle III tout entier.

C'est important pour le travail en commun de l'équipe pédagogique et l'Inspecteur d'académie Monsieur Sauret l'a bien compris. Il a été sensible à nos arguments, relayés par l'inspecteur de l'éducation nationale monsieur Alain Dupré.

Notre école accueille 71 élèves depuis la rentrée et un nouvel enseignant en la personne de Philippe Fabrizi. Nul doute qu'il s'intégrera ici rapidement dans la mesure où il conduit depuis maintes années déjà des projets pédagogiques en lien avec notre école.

Cet investissement nous aura coûté 477 000 euros TTC. L'Etat et le Conseil général nous ont aidés à hauteur de 60 000 euros chacun.

C'est à l'école primaire que se joue l'avenir des plus jeunes. Et la taille des classes, l'expérience des enseignants sont déterminantes sur le long terme.

Voilà pourquoi Saint-Genis-sur-Menthon contribue avec enthousiasme, avec cette réalisation, à l'éducation de ses plus jeunes habitants.





la Vie Communale

Equipement de l'école et de la cantine

Nous avons procédé à l'équipement de la salle de classe de M. Fabrizi :



- Matériel scolaire : tables, chaises, étagères, bureau du maître, tableau, panneaux d'affichage,
- Matériel pédagogique,
- Un vidéo projecteur, un ordinateur portable et une imprimante,
- Installer un nouveau radiateur plus performant.

Les deux autres classes ont été, elles aussi, équipées d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur portable.

Des jeux de cour sont venus compléter l'existant.

Côté cuisine : après ouverture des plis, c'est le cuisiniste Cuny qui a été retenu pour l'installation de l'équipement complet.

A savoir : un four mixte, un piano 4 feux, un lave-vaisselle, une table entrée machine, une table de sortie, un meuble de rangement, une table de chef, une armoire froide positive, une hotte, des chariots de débarrassage et des rayonnages dans la réserve.



Le fonctionnement s'articule de la façon suivante :

- La commune met à disposition les locaux, le gros matériel, le mobilier et prend à sa charge tous les fluides,
- L'association, loi 1901, gère la fabrication et la distribution des repas et emploie pour ce faire une cantinière Jocelyne Venet et une aide Corinne Guyon.

Quelques mots sur l'organisation de rentrée

71 élèves fréquentent le groupe scolaire.

- 26 CM2 dans la classe de Corinne Fenoy qui assure la direction.
- 22 CM1 – CM2 dans la classe de Catherine Fabrizi
- 23 CE2 – CM1 dans la classe de Philippe Fabrizi

64 élèves fréquentent le restaurant scolaire.

Deux mots autour du projet d'école dont le thème est « la lecture de paysages ».

Des écrits seront produits sur ce thème par les élèves à partir de l'étude :

- De la langue française, de textes de littératures,
- Des découvertes scientifiques et géographiques, avec la participation du metteur en scène Eric Girard.

Tout ce travail d'une année débouchera sur une production finale qui nous sera présentée en fin d'année scolaire.

La municipalité soutient de façon significative le projet avec la détermination de participer au développement optimum des compétences de nos élèves d'aujourd'hui, vos enfants citoyens adultes de demain.

la Vie Communale

LOGIDIA - DYNACITE



L'opération conduite par la société Logidia et conçue par le cabinet d'architecte Bernard et Coudeyre de Mâcon fait place à 9 logements locatifs, tous occupés depuis le 29 décembre dernier. Avec les 7 lots en accession à la propriété, construits ou en passe de l'être, ce sont au total 17 logements qui accueilleront plus d'une quarantaine d'habitants.

Ils seront bientôt rejoints par d'autres locataires qui vont occuper au mois de mars les six logements locatifs de Dynacité, rue de la Félie au cœur du village.

Cette opération, dessinée par l'architecte Michel Robin de Mâcon, fait elle aussi place à l'accession à la propriété : trois lots seront desservis par la rue de l'église, c'est-à-dire partant du haut du village.

Et les deux autres par la voie communale partant de la route départementale.

La commune va réaliser l'éclairage public de cette opération pour le compte de Dynacité.



De nouveaux habitants à Saint Genis :

Les opérations immobilières locatives menées par Logidia à la marche de St-Jean et par Dynacité au Bourg arrivent à terme et vont accueillir de nouveaux habitants à Saint-Genis. Ces locations côtoient des parcelles en accession à la propriété. Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue à ces familles ainsi qu'une bonne intégration dans notre commune.



VOIRIE et CHEMIN PIETONNIER

Comme chaque année le conseil municipal établit le programme de la voirie communale. Une attention particulière pour la sécurisation de la RD 47 qui traverse le village a guidé notre réflexion. Celle-ci supporte une circulation de plus de 750 véhicules jour, chiffre de référence lors du comptage 2003. L'amplification des déplacements et des vitesses inappropriées ont conforté le choix du chemin piétonnier pour relier les lotissements à l'école. Le devis initial est estimé à 53 750,13 € pour la réalisation des travaux. Le Conseil Général nous a alloué une subvention de 15% pour cette réalisation. Cette évaluation comporte le busage des eaux pluviales, la mise en place de murets pour le soutènement des talus de terres, la voie de déplacement en concassé de 0/6 et la suppression des poteaux téléphoniques pour un confort visuel. La SOCAFL a été retenue comme prestataire de service pour l'exécution des travaux.

Les travaux ont permis la dépose des poteaux téléphoniques et leur récupération pour recyclage par FRANCE-TELECOM. La mise en place des murets préfabriqués a été réalisée sur une assise en pierres concassées.

Toujours dans le cadre de la sécurisation du bourg, les panneaux d'entrée de village ont été déplacés afin d'agrandir la zone de circulation limitée à 50km/h, englobant notamment le nouveau lotissement Logidia d'où des promeneurs pourront débiter leur marche avec plus de sérénité.



L'ACTION de l'AGENT COMMUNAL

Comme chaque année l'agent communal exécute des travaux d'entretien sur les voiries. C'est le fauchage des bords de chaussées, le curage des fossés et l'élagage des haies. Le creusement de saignées sur les accotements facilite l'écoulement des eaux de ruissellement et le comblement des nids de poules par de l'enrobé à froid prolonge les chaussées.

Le manque de civisme oblige malheureusement de plus en plus notre employé à intervenir pour le ramassage de dépôts sauvages sur les bords des chemins ou entreposés pêle-mêle au pied de l'aire de tri.

Les épisodes pluvieux de l'année passée ont créé des phénomènes d'érosion affectant les routes. Ces sédiments plus ou moins importants ont créé, des coulées de boue sur les voies communales. Elles sont dues à la destruction des haies et herbages naturels à la suppression des douves et talus qui faisaient un barrage naturel. Ces accumulations risquent de provoquer des accidents par glissement ou dérapage sur ces boues. Notre agent est intervenu maintes fois pour dégager et sécuriser ces zones.

L'entretien est une préoccupation constante de la commune et nous souhaitons que chacun y apporte une attention particulière.



la FIBRE OPTIQUE

Le SIEA (syndicat intercommunal d'énergie et communication de l'Ain) déploie le réseau public de fibre optique. L'objectif étant de permettre à chacun de nous de bénéficier du très haut débit. Une partie de la commune de Saint Genis sur Menthon sera éligible dans ce début d'année 2012, une réunion publique d'informations sera programmée pour les habitants. Les réseaux principaux sont déjà enfouis, le poste de raccordement placé derrière la mairie est alimenté et les réseaux secondaires pour les futurs utilisateurs sont prépositionnés sur des poteaux EDF.

JACHERE FLEURIE

Quelques mots sur l'opération « Jachères fleuries mellifères » initiée par la Caisse du Crédit agricole qui, lors d'une cérémonie, a remis à la commune des graines. Le cadeau intéressant, d'un point de vue écologique, pour les abeilles, a permis à un groupe de travail de se constituer (fleurissement, employé, élu) afin d'organiser au mieux l'ensemencement de la parcelle de terrain de 800 m² située en bordure de la RD47 et près de la salle polyvalente.

Une germination quelque peu ralentie par le manque d'eau, suivie d'une maturation florale magnifique pour notre plus grand plaisir visuel.



la Vie Communale

JEUX INTERVILLAGES

Alors que la météo a été maussade tout au long du mois de juillet, en ce 24, le soleil brille, ça réchauffe les cœurs de tous les participants des traditionnels jeux intervillages. Cette année encore, Saint-Genis présente une équipe avec un effectif impressionnant, emmenée par son coach François CAVILLON. Les jeux s'enchaînent avec une toujours aussi bonne ambiance, et même si les combats ont été effectifs, le fairplay et la convivialité l'ont encore une fois emporté. Le feu d'artifices et le bal populaire ont clôturé cette fête du lac. Rendez-vous est donné pour les jeux 2012, dont la date et les modalités d'inscription vous seront communiquées en temps voulu. Ne ratez pas ce moment de rencontres amicales avec des habitants de la commune et des autres communes.



la Vie Communale

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte à la population le jeudi de 18h à 19h.

Bien que de petite taille, notre bibliothèque peut vous proposer un bel échantillon dans chaque genre littéraire.

Nous portons une attention particulière au secteur jeunesse qui connaît un bon taux de participation.

En 2011, l'opération « 1^{res} pages » a été reconduite. Sept familles sont venues, pendant les permanences du jeudi, avec leurs enfants pour retirer leur lot, un livre dont le titre est « mercredi ».

35 élèves des deux classes ont participé au rallye lecture. La rencontre cantonale du 1^{er} juin, dans les locaux du collège G. Sand, a connu le même succès que les années précédentes.

Courant mars, vous pourrez venir visiter une exposition sur le chocolat. Vous recevrez une invitation pour cet événement.

Pour 2012, nous reconduisons les deux opérations précitées.

Un merci très particulier à l'équipe de bénévoles qui assure l'animation et la gestion de cet espace municipal, de façon efficace, engagée et avec toujours autant de motivation.



CCAS

Pour 2011, pas de changement : les deux opérations phares initiées par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ont été reconduites.

Sollicité par l'ADAPEI de l'Ain, le CCAS a répondu favorablement à l'appel pour « l'opération brioches » ; secondées par d'autres bénévoles le 8 octobre 2011. Les équipes sont allées à la rencontre des généreux donateurs et ont ainsi récolté la somme de 638 euros, qui après le paiement du boulanger, ont pu envoyer la somme de 482,60 euros à l'association pour la poursuite de ses projets.

Bravo à tous et à toutes pour cette opération solidaire réussie.

La seconde action pilotée par le CCAS est la remise des colis aux seniors de plus de 75 ans.

36 bénéficiaires pour cette année 2011 et 4 personnes hospitalisées sur quatre sites différents qui ont été visitées personnellement. 11 colis ont été portés à domicile par deux équipes du CCAS, aux personnes qui en ont exprimé la demande.

Pour les 21 autres personnes, un petit goûter festif leur était proposé à partir de 14h à la salle Abel Greffet, le samedi 17 décembre.

Un temps de bavardages, de retrouvailles, un temps de dégustation de pâtisseries faites maison par les membres du CCAS, de la musique du temps jadis.

Un beau moment de partage entre les générations qui a permis de faire oublier la solitude.

Une petite tombola a été organisée grâce à la générosité de Carrefour Market de Vonnas.



la Vie Communale



Le comité de fleurissement
« en pleine activité de plantation ».

COMITE de FLEURISSEMENT



Au cours de l'été 2011, nous avons renouvelé l'opération « emplois jeunes d'été », afin d'apporter un soutien, aux membres bénévoles du comité de fleurissement, en période estivale, et aussi, d'assurer l'arrosage pendant les congés de l'employé municipal.

Un emploi saisonnier a été créé, ce qui a permis à Julie, Elodie, Camille et Mathieu d'apporter leur contribution efficace à l'embellissement de notre village.

Leur emploi du temps a tenu compte des contraintes liées à la sécheresse. Les quatre jeunes ont été encadrés par les bénévoles du Comité de fleurissement et la commune.

L'expérience intergénérationnelle et d'échanges de compétences reste intéressante et enrichissante. Félicitations à son Président et à son équipe pour les qualités de fleurissement de la commune.

SOCIETE de CHASSE



Une saison pour la Société de Chasse, cela commence à la fin du mois de septembre avec l'ouverture du lièvre, faisan, perdrix, chevreuil et sanglier.

La chasse aux chevreuils et aux sangliers se fait en battues et le gibier prélevé sert généralement à notre traditionnel banquet qui se déroule le 2^e samedi du mois de février. A cette occasion, tous les chasseurs, les enfants de certains et quelques bénévoles sont mis à contribution, certains préparent le repas quand les autres le servent.

Nous attachons une grande importance à la lutte contre les nuisibles, d'abord le ragondin qui est piégé toute l'année, puis les battues au renard au mois de janvier et de février et pour finir au mois de mai avec les corbeaux.

Un repas entre tous les chasseurs et leurs épouses se fait au mois de juillet autour d'un sanglier à la broche pour clôturer la saison et surtout préparer la nouvelle.



RESTAURANT SCOLAIRE

L'association de la cantine scolaire de Saint Genis, sous la houlette de son Président Pascal Rouillon a reconduit à deux reprises en 2011 sa désormais traditionnelle vente de produits gastronomiques régionaux. Les plats à emporter, le saucisson cuit sur lie de vin avec ses pommes vapeur ont régalé les clients. Le choix de bons produits à la vente contribue au succès toujours grandissant, et l'association vous donne rendez-vous en 2012 les 30 et 31 mars puis les 16 et 17 novembre, comptez sur eux pour vous régaler. Rappelons que les bénéfices de ces journées permettent de maintenir un tarif de ticket repas raisonnable aux familles, en regard à la qualité toujours appréciée par les élèves.

CLUB du 3^e AGE

A chaque mois ses festivités !

Nous avons commencé la saison avec une petite friture à Vésines le 15/09 : 22 adhérents présents.

Puis un temps plus administratif avec une assemblée générale du 20/10/10 : 23 participants.

Novembre a accueilli son premier concours de belote « coincée » : 44 doublettes.

Décembre, le 15/12, 25 adhérents dégustent le repas de Noël (3 repas ont été portés à domicile).

Janvier arrive avec sa galette, offerte par Marius à l'occasion de sa fête.

Février et ses bugnes confectionnées avec amour par Gisèle et arrosées d'un bon cidre offert par Eliane.

Mars, répétition, les bugnes étaient trop bonnes, Gisèle renouvelle sa performance en cuisine, cette fois le pétillant est offert par Gilbert.

Avril, le 27, concours de belote à la vache, tout le bureau sur le pont ! 84 doublettes ont répondu à l'appel.

Clôture de la saison avec le repas « grenouilles » à Béreyziat : 24 adhérents y ont participé.

Les rencontres sont le 3^e mercredi du mois, à la bibliothèque : la belote est reine ! Mais d'autres jeux sont proposés : les dames chinoises, le Rumikub, le triomino, etc ...

La cotisation est de 20 € (dans laquelle sont inclus 7 € d'adhésion aux aînés ruraux).

Vous pouvez constater que l'on ne s'ennuie pas au club !



ATELIERS de la DANSE

Les ateliers de la danse qui proposent de la gym sur Saint-Genis produit un gala annuel proposé dans deux lieux. Le 28 mai 2011, c'est à Viriat que s'est déroulé ce spectacle qui avait pour thème les comédies musicales, et c'est le 11 juin que la session de Bâgé-la-Ville a eu lieu. Pour la saison 2012, vous pouvez prendre note sur vos agendas des dates suivantes :

**le 09 juin 2012 à Bâgé-la-Ville
et le 23 juin à Viriat et le
thème sera
« Les Cabarets Parisiens »,
tout un programme...**





BUDGET 2011

Compte Administratif 2011

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	194 406,61 €	RECETTES	299 301,06 €
Charges à caractère général.....	64 349,49 €	Remboursement rémunération personnel	362,00 €
Charges du personnel.....	73 197,49 €	Produits des services.....	2 475,60 €
Autres charges de gestion courante.....	37 319,27 €	Impôts et taxes.....	140 773,26 €
Charges financières.....	5 888,84 €	Dotations et participations.....	76 699,26 €
Dotations aux amortissements.....	13 653,52 €	Autres produits de gestion courante	19 989,24 €
		Produits exceptionnels.....	6,90 €
		Excédent de fonctionnement reporté 2010.....	58 994,22 €



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Charges du personnel
- Dotations aux amortissements
- Autres charges de gestion courante



- Remboursement rémunération personnel
- Dotations et participations
- Produits des services
- Autres produits de gestion courante
- Impôts et taxes
- Produits exceptionnels
- Excédent de fonctionnement

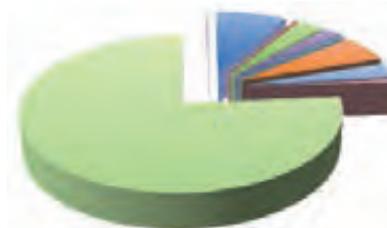
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : 104 892,45 €

RESTES À RÉALISER

DÉPENSES	9 584,00 €	RECETTES	78 981,00 €
Cantine.....	7 464,00 €	Subventions cantine.....	78 981,00 €
Acquisition Terrain Ponthus.....	2 120,00 €		

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	326 155,78 €	RECETTES	226 832,74 €
Remboursement d'emprunts.....	27 650,51 €	Excédent d'investissement reporté 2010.....	80 992,98 €
Frais d'études CAUE.....	571,99 €	Fonds de compensation de TVA	38 827,00 €
Acquisition Licence IV.....	10 000,00 €	Excédent de fonctionnement.....	58 410,02 €
Mise en souterrain réseau HTAS aux abords du lotissement La Marche de St Jean.....	6 922,22 €	Dotations aux amortissements.....	13 653,52 €
Frais géomètre acq. terrain Ponthus	879,06 €	Participation Logidia	
Matériels et mobilier cantine	18 998,46 €	Mise en souterrain HTSA.....	6 922,22 €
Matériels et mobilier classes.....	10 520,21 €	Subvention équipement cantine Communauté de Communes du canton de Pont de Veyle.....	27 216,00 €
Autres acq. matériels.....	1 997,62 €	Subvention DGE	
Construction cantine	248 170,26 €	programme accessibilité voirie - espaces publics - bâtiments.....	811,00 €
Chemin piétonnier annonce légale.....	445,45 €		



- Remboursement d'emprunts
- Frais d'études CAUE
- Acquisition Licence IV
- Mise en souterrain réseau HTAS aux abords du lotissement La Marche de St Jean
- Frais géomètre acq. terrain Ponthus
- Matériels et mobilier cantine
- Matériels et mobilier classes
- Autres acq. matériels
- Construction cantine
- Chemin piétonnier annonce légale



- Excédent d'investissement reporté 2010
- Fonds de compensation de TVA
- Excédent de fonctionnement
- Dotations aux amortissements
- Participation Logidia
- Mise en souterrain HTSA
- Subvention équipement cantine Communauté de Communes du canton de Pont de Veyle
- Subvention DGE programme accessibilité voirie - espaces publics - bâtiments

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 74 966,41 €

la Vie Communale

ETAT CIVIL

Naissances

- DREYFUS Louis Charles né le 5 juin 2011 à MACON (71)
- GEOFFRAY Baptiste né le 19 avril 2011 à VIRIAT (01)
- GEOFFRAY Clément né le 19 avril 2011 à VIRIAT (01)
- LAY Aslan né le 15 juin 2011 à MACON (71)
- VOISIN Margot Isabelle Christiane née le 15 mars 2011 à MACON (71)

Mariage

- DELESTRE Emmanuel Jean Yvon et BUGNOT Isabelle mariés le 27 août 2011

Décès

- COLLY Gérard décédé le 13 juin 2011
- CURT Victor Jean décédé le 24 mars 2011
- MOLIERE Robert décédé le 17 août 2011
- QUIVET dit DEBOURG Gilbert Alphonse décédé le 3 septembre 2011
- VANDAELE Charles décédé le 24 novembre 2011

ORDURES MENAGERES

Elle découle d'une obligation du Grenelle de l'Environnement et doit être appliquée avant 2015. L'objectif est d'améliorer le tri sélectif pour diminuer le volume des ordures ménagères, et d'inciter également à la pratique du compostage dans le même but. Le principe sera de faire payer la collecte des ordures ménagères en fonction du volume des déchets produits par chaque foyer.

Le SMIDOM (syndicat mixte intercommunal de destruction des ordures ménagères) pratique actuellement un test sur cinq communes dont deux appartenant au canton de Pont-de-Veyle : Bey et St Jean/Veyle. Chaque foyer sera doté d'un bac roulant à puce électronique adapté au nombre d'occupants de la maison. La puce permettra au camion de compter le nombre de levées par habitation (il n'y aura pas de pesée des bacs). La facturation comprendra une part fixe jusqu'à 18 levées. Ensuite chaque ramassage aura un coût supplémentaire venant alourdir cette part fixe.

Redevance incitative : le principe du pollueur payeur

Pour les bouteilles plastiques, cartonnettes, papier, boîtes métalliques, etc... (tout mélangé) il y aura désormais une collecte sélective en porte à porte. Des sacs plastiques jaunes seront mis à disposition pour cela.

Ceux-ci seront ramassés tous les quinze jours en bordure du domicile, alors que pour vider les bacs les camions passeront toutes les semaines. Bien sûr il sera préférable pour chacun de ne sortir que des bacs pleins et avec une fréquence la plus espacée possible afin de pouvoir maintenir sa facture à l'identique, ou à peu près. Pour cela : **intensifier ses habitudes de tri sélectif, porter davantage en déchetterie, acheter des produits moins emballés, composter les déchets verts...**

Quant au verre, il faudra continuer sa collecte par apport volontaire en colonne propreté.

Des sacs plastiques rouges pré-payés seront proposés pour les logements secondaires et les locations de salles des fêtes ; des bacs spéciaux avec clefs les recevront.

Si le test est concluant, des réunions, des enquêtes publiques seront proposées aux habitants pour les former et cette redevance incitative pourrait prendre effet début 2013 ou 2014.

N° vert : 0 800 330 180

Renseignements pratiques

Vente de Productions Agroalimentaires Locales

- Ferme MONIER : volaille de Bresse
- Ferme PELUS : volaille de Bresse, fromages de chèvres

Offices de Tourisme

- Pont-de-Veyle.....Tél. 03 85 23 92 20
- Montrevel-en-Bresse.....Tél. 04 74 25 48 74
- VonnasTél. 04 74 50 04 47
- Bâgé-le-Châtel (avec expositions et produits artisanaux pour ce dernier).....Tél. 03 85 30 56 66

Déchets

- Piles en mairie
- Tri sélectif en point propreté (à côté du terrain de foot) voir p.13 redevance incitative
- Sortir les poubelles le mercredi soir seulement
- Ramassage jeudi matin

Office Religieux

Messes et rencontres sur le tableau d'affichage de l'église
Catéchisme à St Cyr/Menthon : 03 85 31 00 02

Sports

- Terrain de foot à St Genis/Menthon à proximité de la salle polyvalente
- Terrain de pétanque à la salle polyvalente
- Complexe omnisport à St Jean/Veyle (salle l'Escale) communauté@cc-pontdeveyle.fr



MaireChristophe GREFFET
SecrétaireAnnie PAGNEUX
1^{er} adjointBernadette PASQUALIN
2^e adjointGérard ROSSET
3^e adjointYves BAJAT



MAIRIE St GENIS sur Menthon

Accueil du public :

Lundi, mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 13h30 à 17h

Tél : 03 85 51 91 19

Fax : 03 85 51 98 48

mairiesaint-genis-sur-menthon@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PONT-DE-VEYLE

Président : Christophe GREFFET

63 grande rue 01290 PONT DE VEYLE

Tél : 03 85 23 90 15

communauté@cc-pontdeveyle.fr

Douze communes

Alimentation Locale

2 boulangers desservent la commune :

- Boulangerie JUILLARD de St Cyr / Menthon : livraison mercredi et samedi sur commande d'avance
- Boulangerie GUITTON de St Didier d'Aussiat : mardi matin et samedi matin sur la place de la mairie entre 10h30 et 11h ; téléphoner pour renseignements

Marchés

- Pont-de-Veyle le lundi matin
- Montrevel-en-Bresse le mardi matin
- Vonnas le jeudi matin
- Mézériat le vendredi matin
- Bâgé-le-Châtel le 1^{er} dimanche du mois à partir d'avril

Service Postal

- St Cyr/Menthon : dépôt postal au magasin de meubles Jean-Paul MANIGAND 03 85 38 35 17
- Bâgé-le-Châtel

Transports

Car.ain.fr : ligne 118 Mâcon/Bourg-en-Bresse.

4 arrêts par jour sur la RD 1079

Transport scolaire gratuit

TER-SNCF : gare de Vonnas, direction Mâcon et Bourg-en-Bresse

Santé

- Médecins les plus proches :
2 à St Cyr/Menthon ;
2 à Mézériat ; 2 à Bâgé-le-Châtel
- Pharmacies les plus proches :
Bâgé-le-Châtel, Vonnas, Mézériat

Enfance

Microcrèche de 10 semaines à 4 ans à St Cyr/Menthon : 03 85 59 74 21

Ecole primaire : Regroupement Pédagogique avec l'école de St Cyr/ Menthon ; cantine à St-Genis d'une capacité de 72 élèves (association de la cantine : M. ROUILLON : 03 85 51 92 21)

Bibliothèque

SaintGenis/Menthon le jeudi de 18h à 19h

Culture

Musée de la Bresse : Domaine des Planons à St Cyr/Menthon : 03 85 36 31 22

Salle culturelle l'Escale à St Jean/Veyle : communauté@cc-pontdeveyle.fr



QUELQUES REGLES d'URBANISME

J'installe une véranda, des chassis, une serre :

Serre :

- Pour les chassis et serres de production d'une hauteur inférieure à 1,80 m : pas de formalité
- Pour les chassis et les serres de plus de 1,80m
- Hauteur inférieure à 4m et créant une surface de moins de 2000m² : déclaration préalable
- surface de plus de 2000m² = Permis de construire
- hauteur > à 4m = Permis de construire



Véranda :

Je dois déposer des dossiers différents suivant la superficie :

- supérieure à 20m² : permis de construire
- inférieure à 20m² : déclaration préalable



Je veux stationner ou installer ma caravane ou mon mobil-home :

Je stationne ma caravane sur la voie publique = le code de la route s'applique, comme pour les véhicules.

J'installe ma caravane sur un terrain autre que la cour de ma maison :

- moins de 3 mois par an : pas de formalité
- plus de trois mois, consécutifs ou non = Déclaration préalable



J'installe ma caravane dans la cour de ma maison :

- elle est stationnée dans la cour de ma maison en attendant d'être utilisée pour les vacances = pas de formalité
- elle devient une installation fixe (je supprime les roues) = permis de construire si elle reste plus de 3 mois

Je veux installer mon mobil-home sur un terrain de camping : son stationnement est autorisé

Je voudrais installer dans mon jardin mon mobil-home : son stationnement est interdit

Je veux installer une piscine gonflable :

Son installation est limitée à 3 mois : pas de formalité

Elle est installée pendant plus de 3 mois : déclaration préalable



Où retrouver toutes les réglementations d'urbanisme :

- Après de la mairie
- à la DDT, site internet de la DDT de l'Ain : <http://www.ain.equipement.gouv.fr/>

Caution : 155 €
Arrhes : 50% du prix de la location

LOCATION SALLE des FETES



ASSOCIATIONS :

Associations locales intercommunales St-Genis/St-Cyr	Manifestion à but non lucratif	Grande salle 28,00 €	Cuisine 22,00 €	Salle sud Cuisine Gratuit
	Manifestion à but lucratif	55,00 €	40,00 €	Gratuit
Associations Extérieures, à but lucratif	Premier jour	Grande salle Cuisine 290,00 €	Salle sud Cuisine 110,00 €	Cantine 110,00 €
	Second jour	120,00 €		

PERSONNES PRIVÉES :

Personnes privées de la commune	Premier jour	Grande salle 155,00 €	Cantine 80,00 €	Salle sud Cuisine 80,00 €
	Second jour	85,00 €		
Personnes Extérieures, à but lucratif	Premier jour	Grande salle Cuisine 290,00 €	Salle sud Cuisine 110,00 €	Cantine 110,00 €
	Second jour	120,00 €		

AUTRES MANIFESTATIONS :

Personnes privées de la commune	Premier jour	Réveillon (traiteur) 400,00 €	Vin d'honneur 50,00 €	Utilisation régulière* 2,00 €
Personnes extérieures de la commune	Premier jour		Vin d'honneur 75,00 €	

*Utilisation régulière : (Cours divers - gym - lutte - musique...), Tarif à l'heure

TARIFS DIVERS :

	Electricité : Kwa/heure	Location Sono (caution 80 €)	Location podium (dans salle polyvalente)	Location podium (hors salle polyvalente)	Location vaisselle à l'unité
Associations locales, intercommunales St-Genis/St-Cyr	0,20 €	20,00 €	20,00 €	46,00 €	Gratuit
Associations extérieures	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
Personnes Privées de la commune	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
Personnes Extérieures de la commune	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €



RENCONTRE avec des HABITANTS



C'est en 1951 que Léon et Odette DUCROZET reprennent la ferme des parents DUCROZET à Passolard. A l'époque, forte de ses 27 ha, cette ferme compte parmi les plus grandes de la commune. Les travaux des champs, réalisés à l'aide de bœufs et de chevaux exigent rapidement la présence d'un commis. Les 4 enfants, se rendent à l'école communale à pied à travers champs et chemins. Lorsqu'ils n'y sont pas, ils participent aux travaux de la ferme. Celle-ci produit du lait avec ses 18 vaches, des volailles sont élevées pour la consommation de la famille et le potager fournit les légumes. Les gros travaux tels que le battage ou les foins sont l'occasion d'entraide et d'échanges entre agriculteurs du village. En 1957, la CUMA de Saint Genis voit le jour, c'est le début d'une mutualisation des moyens. Les enfants prennent part à la tradition des conscrits, et c'est l'occasion lors de la tournée, qui s'étale sur une semaine, de passer chez les habitants, fermiers pour la plupart, pour récolter les œufs nécessaires à la confection des traditionnels matefaims des conscrits. Tous les habitants sont conviés à venir les déguster le lundi qui suit le Banquet servi chez Suzanne Monnier au rythme des rigodons. Cette fête est l'occasion de se réunir, de s'amuser, de sortir du quotidien.



*Une passion
qui se transmet...*

la Vie Communale



Passolard

Jean-Paul prend le virus, et sa passion pour la terre le pousse à s'installer dans la ferme familiale avec Eliane, son épouse, le 11/11/1978. Au fil des ans, ils font l'acquisition de terrains alentours et pour exploiter aujourd'hui 60 ha. En 1987, l'arrivée de l'autoroute sur la commune sépare des terres en deux, mais le remembrement réorganise les parcelles et c'est toujours la même surface qui est exploitée. 1989 marque un tournant, les laitières et leur écurie cèdent leur place à des porcs et à la porcherie. Les terres servent à la production de céréales. Quelques volailles élevées alimentent le couple et leurs trois enfants. L'exploitation compte 3 tracteurs et une moissonneuse. 2007 marque la fin de l'élevage et aujourd'hui, seules les céréales constituent l'activité principale. Cette passion de la terre, Jean-Paul l'a transmise à ses fils. Ainsi, Florent, associé à ses beaux-parents exploite aujourd'hui sur une commune voisine 104 ha, un troupeau de 80 vaches laitières qui produisent 430 000 litres de lait, 80 veaux de lait et 1 000 porcs par an. 4 tracteurs sont nécessaires pour produire les céréales destinées aux animaux de l'exploitation. L'épouse de Florent exerce une activité salariée extérieure à l'exploitation, la vie au sein du noyau familial est différente, c'est l'évolution... l'activité agricole a aussi bien évolué, les quotas, les normes, les primes de l'Europe, l'industrialisation de l'élevage et des cultures, font de l'exploitant un véritable chef d'entreprise, mais subsistent la passion de la terre et l'attachement au village.





INTERCOMMUNALITE



2011 a été l'année d'aboutissement pour de nombreux projets à l'échelle de la Communauté de communes à laquelle appartient Saint-Genis.

Un nouveau casernement de gendarmerie à Laiz a été inauguré en décembre. Longtemps la hiérarchie de la gendarmerie a expliqué aux élus que les locaux insuffisants et vieux de 40 ans à Pont-de-Veyle empêchaient le canton de Pont-de-Veyle de disposer de davantage d'effectifs de gendarmerie. Nous avons pris l'Etat au mot et nous avons mené à bien ce dossier. L'aboutissement de ce projet est une belle illustration de la société apaisée que nous souhaitons, où le respect d'autrui et la liberté de chacun sont assumés par l'Etat dans le cadre de sa fonction régalienne de sécurité.

Nous avons par ailleurs obtenu que la brigade de Laiz soit ouverte au public plusieurs demi-journées, en notamment le week-end, ce qui n'était plus le cas à Pont-de-Veyle. Cette proximité avec les usagers est sans doute la meilleure des préventions qui soit.

Notre canton gagne en habitants, ce qui crée aussi d'autres besoins : des familles s'installent, souvent des parents en charge d'enfants, actifs en recherche d'un mode de garde adapté. Assistante maternelle ou accueil collectif.

Jusqu'à présent la Communauté de communes accompagnait les parents grâce au RAM et au multi-accueil installés à Grièges ; le RAM permettant d'animer un réseau de 150 nourrices à l'échelle du canton.

Depuis la dernière rentrée -pour équiper cette partie Est du canton- nous avons ouvert une micro-crèche à Saint-Cyr sur Menthon, ce qui permet aux enfants d'une vingtaine de familles d'être accueillis par des agents formés et compétents tout au long de l'année avec le soutien du Conseil général, de la CAF et de la MSA.

Et lorsque ces jeunes gens seront parvenus à un âge où ils pourront pratiquer le sport, ils auront tout le loisir de s'adonner à leur passion à Laiz où deux terrains ont été aménagés. Le premier, synthétique, dédié aux footballeurs, l'a été en 2010 et depuis l'automne, les adeptes du rugby bénéficient d'une belle pelouse, lorsqu'ils sont licenciés au RCVS, le club phare du canton.

Nous n'oublions pas pour autant nos aînés. Nous disposons à Pont-de-Veyle d'un établissement hospitalier qui accueille les plus fragiles d'entre nous ; avec un personnel de direction et médical engagé et expérimenté. Et notre Communauté de communes, comme le Conseil général, l'ont aidée financièrement à la réalisation d'une unité Alzheimer ouverte récemment.

C'est aussi une manière d'accompagner les familles qui souvent désemparées face à une pathologie lourde ont là le moyen de compter sur une structure adaptée. Plus de 800 000 personnes sont concernées aujourd'hui en France et nous savons que l'allongement de l'espérance de vie, qui est en soit une bonne chose, nous exposera davantage encore à cette cruelle maladie.



GENDARMERIE NATIONALE

la Vie Cantonale

COMITE de JUMELAGE



L'année 2011 a été, surtout, marquée par la fête retour du 10^e anniversaire de la signature de la Charte du Jumelage le week-end du 1^{er}, 2 et 3 juillet, à Straubenhardt.

Près de 160 habitants du canton avaient fait le déplacement en Allemagne, la majorité en bus, mais 6 courageux cyclistes ont effectué les 600 kms en 4 jours.

25 jeunes du collège G. Sand et du Conseil Intercommunal de Jeunes participaient aussi, ce qui leur a permis de retrouver leurs correspondants allemands qu'ils rencontrent le reste de l'année dans le cadre d'échanges scolaires.

Les danseurs et danseuses de l'Arabesque étaient du voyage et ont apporté rythmes et bonne humeur à la fête.

Pour beaucoup, ce fut l'occasion de retrouver des familles avec lesquelles les échangent durent depuis plus de 10 ans et de continuer, ainsi, à tisser les liens entre nos deux pays.

En 2012, la soirée dansante franco allemande est reconduite, un voyage à Straubenhardt est prévu du 18 au 20 mai.

La porte du Comité de Jumelage est ouverte à tous. Toutes les propositions et les bonnes volontés seront accueillies avec joie... N'hésitez pas...

Contactez nous par l'intermédiaire de la responsable de votre commune : Sylvie BAJAT : 03 85 51 92 45.



VEYLE VIVANTE



Le Syndicat Mixte Veyle Vivante fait le bilan de son contrat de rivière

Etablissement public de Coopération Intercommunale regroupant les 50 communes du bassin versant de la Veyle le Syndicat Mixte Veyle Vivante a été créé en 2003 pour la gestion de la Veyle et ses affluents avec un objectif fort d'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières. Il est issu de 3 anciens syndicats hydrauliques créés après guerre.

Son territoire d'action, le bassin versant de la Veyle, s'étend sur 600 km², de Chalamont à Crottet et Grièges, et passant par Bourg-en-Bresse. C'est un territoire, couvrant la moitié Est de la Dombes à l'amont et la partie sud de la Bresse à l'aval.

Chaque commune est représentée par 1 délégué titulaire (et un suppléant) siégeant au comité syndical, lequel décide de la politique du Syndicat, élit président et bureau exécutif pour la mettre en œuvre.

L'exécutif s'appuie aujourd'hui sur 4 employés : un directeur, un ingénieur agricole chargé du volet qualité de l'eau, un technicien de rivière et une secrétaire comptable.

Depuis la fin des années 90, prenant conscience de la très mauvaise qualité de l'eau de la Veyle et ses affluents, les communes, à travers le Syndicat, ont décidé de mettre en œuvre un contrat de rivière, programme d'action ambitieux réfléchi et cohérent sur le moyen terme, qui permet d'obtenir des subventions importantes de l'Agence de l'Eau (établissement public dépendant de l'Etat), de la Région et du Département.

Après mûre réflexion (3 ans d'études préalables), le contrat de rivière a débuté en 2004 et s'est terminé en 2011.

Sur un montant global de 20 millions d'Euros de travaux, 15 millions ont été investis par les communes sur l'amélioration de la qualité de l'eau par des travaux sur les stations d'épuration. 5 millions ont été mobilisés directement par le Syndicat pour améliorer la qualité écologique des rivières, mais aussi pour sensibiliser les enfants et les habitants à ces problématiques.

Le contrat de rivière est aujourd'hui en cours d'achèvement, les derniers travaux seront réalisés en 2012.

Le syndicat est aujourd'hui essentiellement consacré à dresser le bilan du contrat de rivière (représentant 10 années de travail).

Outre le coup de pouce financier du contrat de rivière ayant « boosté » les projets de stations d'épuration (dont celle de Saint Genis-sur-Menthon), des réalisations marquantes ont été mises en œuvre.

Ainsi par exemple, le reméandrement de la Petite Veyle en amont du Moulin du Geai à Biziat a permis de tester grandeur nature une possibilité de restauration du cours d'eau lorsque les vannes du moulin sont ruinées. Au lieu de reconstruire un système de vannes, lourd à gérer, à entretenir, et des responsabilités à supporter, le syndicat a préféré tester un remodelage du lit à la place de l'ancienne retenue du moulin.

Les résultats sont assez bons : le nombre et la diversité de poissons a nettement augmenté, et le cours d'eau a retrouvé une allure naturelle agréable.

Il ne faut pas pour autant en conclure qu'il faut ôter les systèmes de vannes de moulins systématiquement, mais c'est une solution à analyser au cas par cas.

Des projets de modernisation des ouvrages de moulins privés, en contre partie d'une garantie de bonne gestion des niveaux d'eau et d'une participation financière de la part du propriétaire sont engagés, comme au moulin de Saint Cyr-sur-Menthon (travaux en 2013). L'installation de turbines hydroélectriques respectueuses de la vie de la rivière est également en réflexion sur des moulins existants.

En tous cas, avec 60 moulins dans la vallée de la Veyle, pour la plupart vétustes et plus ou moins gérés, cette thématique sera à n'en pas douter un gros volet d'activité du syndicat dans les prochaines années.

En effet, le Syndicat réfléchit d'ores et déjà aux suites à donner au premier contrat de rivière. La piste d'un second programme d'action du même type est en projet, avec probablement comme axes forts : la lutte contre les pollutions diffuses (produits phytosanitaires), la bonne gestion des fonds de vallée en prairies humides (comme les prairies de la basse Veyle entre Vonnas et Pont-de-Veyle), la lutte contre les inondations, et un vaste chantier sur les seuils, barrages et moulins.

Retrouver des éléments plus complets sur la Veyle et ses affluents, sur le Syndicat Mixte Veyle Vivante et le contrat de rivière sur www.veyle-vivante.com





Histoire et Patrimoine du canton de Pont-de-Veyle dont le siège est à la mairie de Grièges est une association cantonale regroupant les personnes intéressées par le patrimoine du canton, mais aussi, bien au-delà. Adhérente à Patrimoine des Pays de l'Ain elle offre la possibilité à ses membres de suivre les formations au guidage proposées par PPA. Sur le plan local, les personnes ayant suivi cette formation apportent leur concours à l'Office de Tourisme en assurant le guidage des visites organisées dans le canton. Ces visites peuvent être organisées à la demande.

Plusieurs visites programmées sont proposées en collaboration avec l'Office de Tourisme : visite animée du parc du château de Pont-de-Veyle avec la participation des comédiens des « Bleus de la Planche » de Grièges. En juillet la visite en semi-nocturne de Pont-de-Veyle connaît toujours un franc succès. En projet : animer cette visite par la présence de comédiens. Au mois d'août, une visite des pigeonniers est plébiscitée par les participants. L'automne qui s'est déroulée à Perrex avec visite de l'église et du pigeonnier rond clôture la saison. En plus de la découverte des lieux, cette après midi offre un moment de convivialité autour d'un goûter.

Le chantier sur la micro-toponymie est engagé. Il s'agit de rechercher les origines de noms de lieux ou d'expressions locales, souvent véhiculées oralement et de ce fait fragilisées. Au moment où la technique nous apporte de l'information de plus en plus précise et structurée, il est important d'archiver cette somme de connaissances détenues par la mémoire collective. Toutefois, il ne s'agit pas de jouer les "passésistes" mais d'assurer notre rôle de témoin et transmettre ce savoir. A noter que ce travail est mené par différents groupes dans la région Rhône-Alpes.

Le groupe « Faites du patois », connaît une activité débordante. Il a participé à la 32^e fête internationale du Franco-provençal à Entremont en Chartreuse, en septembre 2011. En 2012, cette manifestation se déroulera à Bourg-en-Bresse sous l'égide de Patrimoine des Pays de l'Ain.

Par ailleurs, toute l'année, les patoisants se sont déplacés pour faire partager leur passion et présenter leurs spectacles, tant dans le canton que dans le département et hors département. Leurs actions envers les écoles pour faire découvrir la langue de nos parents rencontre un vif succès. Le blog « faitesdupatois.canalblog.com » est largement fréquenté et peut vous permettre de prendre contact avec eux pour toutes demandes de spectacles au profit de vos associations.

Cette année encore l'association « Histoire et Patrimoine » a pris une part active à l'animation de notre canton, s'insérant parfaitement dans le réseau associatif qui fait notre richesse. Toutes les personnes intéressées par l'histoire de notre canton, les traditions, le mode de vie des années passées seront les bienvenues.



GROUPEMENT de BIBLIOTHEQUE

Le regroupement de bibliothèques a proposé, cette année encore de nombreuses animations :

- Une soirée Conteurs du TREQUI à Perrex le 12 février 2011
- Frédéric STEHR auteur et illustrateur dans les classes de CP les 7/8 avril 2011.

207 élèves de maternelles CP, et CE1 ont été concernés par cet auteur. Un travail s'est poursuivi en fin d'année dans les classes : une histoire commencée avec l'auteur, terminée ensuite, a été illustrée par Frédéric STEHR.



- Les fables de la Fontaine par le « Théâtre de l'Horizon » le 14 mai 2011.

Le spectacle a eu lieu dans une salle du château. Une centaine de personnes participaient à cette soirée. Ce spectacle a été choisi dans le catalogue « Les Mots en Scène » initiés par le Conseil Général de l'Ain et la DLP (Direction de la Lecture Publique), qui prennent en charge 50 % de la prestation.

- Yves HUGHES les 30-31 mai et le 1^{er} juin pour les CM2 et 6^e dans le cadre du rallye lecture.

189 CM1-CM2 ont rencontré dans leurs classes Yves HUGHES auteur de « Donjon maudit », un livre sélectionné pour le rallye lecture.



LE RALLYE LECTURE

De janvier à juin 2011, 271 jeunes se sont inscrits au 6^e Rallye lecture, organisé conjointement par le service Jeunesse de la Communauté de Communes et le Groupement des bibliothèques du Canton.

Sur la base du volontariat, les élèves de CM1, CM2 et 6^e ont pu lire de 1 à 6 ouvrages, remplir ensuite un QCM et donner une appréciation sur le livre lu.

Pour terminer ce Rallye, le mercredi 1^{er} juin, 146 lecteurs accompagnés d'une vingtaine de bénévoles étaient réunis au self du collège Georges SAND de Pont de Veyle pour participer à des ateliers – jeux en relation avec les livres lus : atelier "Jeu de l'oie", atelier "mots croisés", atelier "Pêle-mêle", atelier "dessin de donjons".

L'atelier "rencontre avec l'auteur Yves Hughes auteur du livre "Donjon Maudit" avait lieu dans le CDI du collège.

Après ces jeux et la remise d'un diplôme à tous les participants, un goûter a clôturé ce 6^e Rallye Lecture.

La Vie Associative

DON du SANG

PROCHAINS PRÉLÈVEMENTS :

- Lundi 19 mars 2012 salle des fêtes de PERREX de 9 h à 12 h 30.
- Lundi 4 juin 2012 salle polyvalente de ST CYR de 15 h à 18 h 30.
- Lundi 17 septembre 2012 salle des fêtes de PERREX de 15 h à 18 h.
- Lundi 10 décembre 2012 salle polyvalente de ST CYR de 9 h à 12 h 30.

MANIFESTATIONS :

- Assemblée Générale le samedi 25 février 2012 à la salle polyvalente de ST CYR.
- Marches et VTT le dimanche 15 avril 2012 à l'école de ST GENIS.
- Marche semi nocturne le vendredi 22 juin 2012 sur PERREX.

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans.
Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.



1. L'accueil du donneur

Le candidat au don est accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son dossier administratif et lui remet le questionnaire pré-don afin de préparer l'entretien médical.



2. L'entretien avec un médecin

Le candidat au don est reçu par un médecin de l'EFS pour un entretien confidentiel et un examen médical. Cet entretien est destiné à vérifier l'aptitude du candidat et à s'assurer que le don ne présente pas de risque, pour le donneur comme pour le receveur. L'entretien médical est ainsi une étape clé de la sécurité de la chaîne transfusionnelle.



3. Le prélèvement

Le prélèvement est effectué par une infirmière diplômée d'Etat. Des tubes échantillons, à partir desquels seront réalisées les analyses de qualification, sont d'abord prélevés. Le prélèvement dure environ 10 minutes (pour un don de sang total) et le volume prélevé, entre 400 et 450 ml, dépend de la masse sanguine du donneur. Le don de plasma et le don de plaquettes durent plus longtemps.



4. La collation et le repos

Le volume de sang prélevé se reconstitue rapidement mais il est très important de boire et de manger après avoir donné son sang. C'est pourquoi l'EFS propose systématiquement une collation à l'issue du prélèvement. Il est aussi conseillé de ne pas pratiquer d'efforts dans les heures qui suivent un don du sang.

FNACA

L'objectif de notre association est d'entretenir la mémoire des 30 000 combattants morts en Afrique du Nord.

Elle souhaite aussi faire reconnaître officiellement la date du 19 mars traduisant la fin du conflit.

Nous commémorons les dates anniversaires des différents armistices : 11 novembre 1918, 8 mai 1945 et 19 mars 1962.

Nous sommes également présents à chaque anniversaire, le 19 mars à Bourg-en-Bresse, au mémorial

départemental où les noms de nos camarades tombés en Afrique du Nord sont inscrits.

Notre association est composée de 34 adhérents, membres actifs.

Le voyage annuel des anciens combattants nous a fait découvrir cette année, pendant 4 journées, les Alpes Provençales et la vallée de l'Ubaye.

Nous organisons le congrès départemental à St-Jean-sur-Veyle (l'Escale) le 28 avril prochain.

2012 sera l'année du 50^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.



L'HAMEÇON



SOCIÉTÉ de PÊCHE

Comme tous les ans, la société l'Hameçon a procédé à un alevinage conséquent de ses parcours de pêche, le poisson provient exclusivement des étangs de la Dombes. Voici quelques explications sur les pêches d'étangs qui permettent de fournir des poissons de qualité pour nos rivières :

En Dombes, les étangs sont pêchés chaque année, mais tous les étangs ne sont pas identiques. Ils se répartissent en trois catégories :

- l'étang à pose ou étang d'alevinage
C'est un petit étang abrité. Les poissons reproducteurs y sont soigneusement dosés. A l'automne ou au printemps suivant, on pêche les alevins devenus des "feuilles" (20 à 60 g)
- l'étang de deuxième été ou étang d'"empoisonnage" reçoit les feuilles qui, pêchées un an plus tard pèsent 100 à 250 g. On les appelle alors des "panots" ou "nourrains"
- l'étang d'engraissement reçoit, le troisième été, ces "panots" qui deviendront des carpes marchandes pouvant atteindre plus de trois kilos.

La pêche d'un étang est une affaire de professionnel et est organisée sur une suite d'actions très précises. Les pêches ont lieu le plus souvent en automne. Chaque exploitant choisit son équipe et prévient les hommes qui la composent. Si l'étang est en fermage, l'équipe est en général formée de membres de la famille du fermier et des voisins les plus compétents. La pêche requiert toujours un personnel nombreux et cela donne aux ruraux, isolés dans leurs fermes, l'occasion de passer un moment ensemble.



Quelques jours avant d'être pêché, l'étang est vidé grâce au "Thou". Cet ouvrage autrefois en bois, aujourd'hui en ciment, permet de retenir ou de lâcher de l'eau à volonté. Mais comme l'eau est rare en Dombes, elle n'est pas gaspillée. Les étangs, souvent superposés ou disposés en chapelet, communiquent entre eux par un canal ou rivière de vidange.





L'étang se vide peu à peu. Le poisson se réfugie alors dans le bief (un fossé creusé dans le thalweg, ligne la plus basse de l'étang) ou dans la pêcherie (un creux en forme de poire).

Les pêcheurs vont alors déployer la "traîne", un filet qui peut atteindre quarante mètres de long ; sa partie inférieure est lestée de boules de plomb "les fers" qui balayent le fond du bief; son bord supérieur est garni de gros flotteurs en liège "les lièges". Le rôle des fers et des lièges est d'assurer la verticalité du filet dans l'eau. Le choix du filet détermine le tri, le "bâtard" à maille de 12 à 14 mm, la "seillette", à maille de 7 mm, notamment pour les blancs et les pêches d'alevinage.

Les hommes, répartis de chaque côté de la rive, le tirent avec précaution, lentement, péniblement. La manœuvre est commandée par des hommes qui de chaque côté du bief manipulent la "guerre" ou "arpie", un long manche en bois terminé par une sorte de crochet. D'une pression continue et bien dosée de leur instrument, ces hommes qui "font la guerre" -selon une expression consacrée - empêchent les poissons de se faufiler sous les mailles. Les hommes doivent être solides car la charge du filet traîné à la force des bras peut à la fin avoisiner plusieurs tonnes.

Arrivés à la pêcherie, les hommes disposent des bâtons fourchus "les fourchettes" pour relever le filet et ainsi empêcher le poisson de passer par-dessus bord.

Bottés très haut, ils pénètrent dans l'eau vaseuse grouillante de poissons. Un des pêcheurs y plonge une grande épuisette, la "trouble" ou l'"arvaux" et effectue un pré-tri dans la masse grouillante de poissons.



Le contenu de l'"arvaux" est alors déversé dans la "gruyère", un grand baquet de deux mètres de long au fond perforé où ils vont trier les carpes, gardons, tanches et brochets. C'est un travail délicat et minutieux car il faut faire attention, avec les mains glacées par le froid du matin, aux piqûres occasionnés par les poissons chats parfois abondant dans l'étang tout en triant rapidement chaque déversement de poissons par l'homme de l'"arvaux".

Le poisson est ensuite acheminé dans des épuisettes sans manche appelés "filochons" jusqu'à la pesée : une balance romaine pendue entre deux piquets le "crochet".

Le poisson est soit vendu sur place, soit vendu à des structures permettant son transport et sa conservation dans les meilleures conditions.

Le poisson ne pouvant pas plus être stocké que consommé sur place et afin de le transporter dans les meilleures conditions est déversé dans des camions viviers en oxygénation permanente. Ainsi quelques heures après la pêche les poissons non vendus sur place aux particuliers ou amateurs se retrouvent dans les bassins de stockage des marchands ou des coopératives locales.

Petit rappel concernant la vente des cartes de pêche, les dépositaires pour la société L'Hameçon sont :

Bar Tabac LE CENTRE à St Cyr, Chez M. BECHET à St Genis, Bar Tabac Epicerie à PERREX, Gamm Vert à Replonges et chez Roger DESPLANCHES à St Didier d'Aussiat.



SOU des ECOLES

Une association pour les enfants mais aussi... pour les parents.

Le Sou est une association à but non lucratif (loi 1901), gérée par des parents d'élèves en collaboration avec les enseignants du RPI.

L'objectif est de participer au financement des projets présentés par l'équipe pédagogique. Pour l'année scolaire 2010-2011, le coût des sorties, spectacles, cadeaux pour les classes à Noël a été de 6578 euros pour l'ensemble du RPI.

Tout au long de l'année scolaire, nous proposons différentes manifestations permettant de récolter des fonds. Voici quelques exemples :

- vente de chocolats en fin d'année, confectionnés, cette année, par un artisan chocolatier de Feillens,
- loto le dimanche 29 janvier 2012
- plat à emporter le samedi 12 mai 2012

La vente des cartes de membres aux parents ainsi qu'une subvention de la Mairie complètent le budget.

Pas toujours facile de trouver de nouvelles idées, de l'énergie pour continuer mais l'arrivée de nouveaux parents permet aussi de se renouveler.

Cette année 4 nouveaux membres nous ont rejoints. S'impliquer au sein d'une association facilite le lien au sein de la commune et permet de faire de belles rencontres. Nous sommes nombreux à en avoir fait l'expérience et construit des liens amicaux qui perdurent souvent bien au-delà des « années sou ».

Alors avis aux nouveaux arrivants, venez nous rejoindre, il n'y a que le premier pas qui coûte ! Bonne humeur et convivialité sont toujours au rendez-vous.



PrésidenteKarine PARET
Vice présidenteNathalie FONTAINE
TrésorièreClaudia CARVALHO
Trésorier adjointPhilippe MALATIER
SecrétaireFrançoise RABUEL
Secrétaire adjointeVirginie BESSON
Les membres très actifs : Axelle Bardet,
Agnès Bernard, Sandrine Bourcet,
Catherine Corneloup, Annick Fardele,
Alexandra le Gourrierec, Mireille Marthinet,
Catherine Poncet, Rachel Vanet.

ECOLE de MUSIQUE

Depuis 20 ans, de printemps en printemps, l'école de musique maitresse de symphonie a le secret des harmonies. Elle sème des graines d'artistes qui sur un chemin de notes bien tracé avancent à petits pas ou à grandes enjambées.

Pour fêter en chantant cet anniversaire, elle s'offre et vous offre un CD créé et enregistré par les élèves de l'école de musique. Cet album composé de 12 chansons c'est une gi-

bulée de sentiments avec des tournures qui font mouche, des silences qui touchent, des rires, des emportements, des pirouettes inattendues, des couplets plein d'humour, des refrains de mots troublants parfois dérangeants même s'ils sont innocents ...

Pour l'association qui regroupe au total 160 adhérents, ce projet audacieux c'est :

- Un échange vivant autour d'une passion partagée qui dit-on adoucit les mœurs ;
- Une soirée spectacle qui saura mettre à l'honneur originalité et émotion.

Ce sont également :

- Des chansons écrites par des enfants que d'autres enfants pourront fredonner ;
- Des chansons écrites par des enfants, et qui ne pourront pas laisser les adultes indifférents.
- « Bouquet d'émotions » ce CD pointera le bout de son nez avec les premières fleurs du printemps.

Réglé comme du papier à musique, le fonctionnement de l'association musicale est simple :

- A partir de 2 ans : bébés musiciens
- A partir de 4 ans : éveil musical
- De 6 ans à 97 ans : formation musicale et instruments
- Divers ensembles : orchestre d'harmonie, orchestre de jazz, orchestre débutants, batucada, chorale enfants, chorale ados et chorale adultes.

Pour tous renseignements : 03 85 36 31 07



Les conscrits





Saint-Genis-sur-Menthon